

CEPTM

Conseil en Énergie Partagé

Collectivités...

...agissons ensemble pour maîtriser
vos consommations d'énergie



► Un service indispensable à une politique énergétique maîtrisée

- Maîtriser sa consommation énergétique et réduire ses dépenses
- Répondre aux enjeux environnementaux en limitant ses émissions de CO₂
- Valoriser son patrimoine
- Participer à une démarche de territoire
- Adopter une conduite exemplaire
- Anticiper la réglementation

Maîtriser l'énergie est un enjeu majeur pour nos territoires. Face à des réglementations encore plus strictes, à une augmentation sans cesse croissante du coût de l'énergie et à une prise de conscience universelle sur les problématiques environnementales, l'État et les collectivités s'engagent et agissent pour réduire leurs consommations énergétiques.

Un service à destination des petites collectivités

Le "Conseil en Énergie Partagé" est un service spécifique aux petites et moyennes collectivités qui consiste à partager les compétences en énergie d'un technicien spécialisé. Cela permet aux collectivités n'ayant pas les ressources internes suffisantes de mettre en place une politique énergétique maîtrisée, et d'agir concrètement sur leur patrimoine pour réaliser des économies.

La mise en œuvre du "Conseil en Énergie Partagé" est simple et s'inscrit dans la durée

Une structure locale propose à ses communes adhérentes de partager les compétences d'un conseiller en énergie. L'intégration de cette nouvelle ressource au sein des équipes communales permet d'agir afin de réduire consommations et dépenses en énergie.

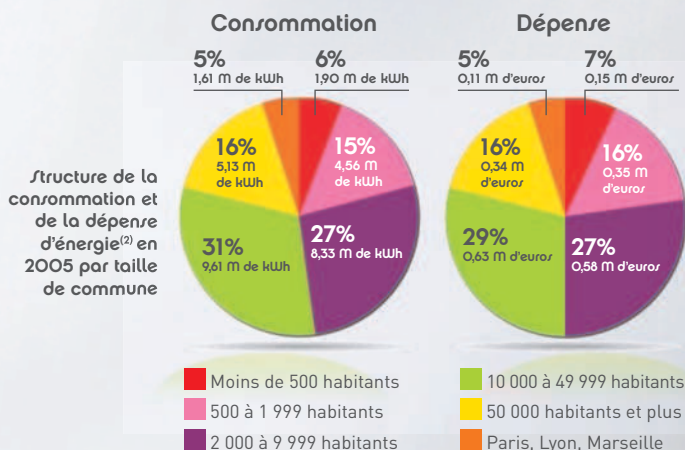


Un gisement d'économie d'énergie significatif

Quelle que soit la taille de votre collectivité, la dépense énergétique représente en moyenne plus de 5 % de votre budget de fonctionnement. Les grands postes de consommation concernent principalement les bâtiments, l'éclairage et les véhicules.



La consommation d'énergie totale du patrimoine communal s'élevait à environ 30 milliards de kWh en 2005, les dépenses à environ 2 milliards d'euros⁽¹⁾.



⁽¹⁾ Selon l'enquête « Énergie et Patrimoine Communal » - 2005

⁽²⁾ Hors consommation d'électricité des stations d'eau potable lorsque celles-ci sont gérées directement par les communes



► Un conseil en énergie complet et personnalisé

→ Établir un bilan énergétique

La première mission du conseiller est d'effectuer l'inventaire de votre patrimoine et la collecte de l'ensemble des données nécessaires à la réalisation d'un bilan énergétique sur les 3 dernières années :

- visite de sites
- relevés de consommations
- données de facturation

Sur la base de ces données consolidées, le conseiller vous présente un bilan identifiant les gisements potentiels d'économies et les actions possibles pour les valoriser.

→ Passer à l'action

L'analyse des consommations énergétiques relevées et leur suivi continu permettent au conseiller de détecter les éventuelles dérives ou erreurs de facturation. Cela permet d'engager des mesures ne nécessitant pas ou peu de dépenses :

- optimisation des conditions tarifaires
- mise en œuvre d'une régulation
- adaptation des consommations à l'usage
- ...

→ Pérenniser la démarche

Le Conseiller en Énergie Partagé incarne la compétence énergie de votre commune, en concertation permanente avec vos équipes.

À ce titre, **il accompagne votre stratégie à long terme et vous permet de faire des choix judicieux pour l'avenir de votre commune.** En rénovation comme en neuf, le conseiller intervient dans les phases de préparation et de réalisation de vos projets.



Vice-président du Grand Dole

(41 communes, 53 000 habitants)

« Disposer du "Conseil en Énergie Partagé" dans sa collectivité, c'est se doter d'un outil d'évaluation permanent et objectif qui permet aux élus de calibrer et d'orienter leur politique énergétique, absolument indispensable... »



Maire de Rostrenen

(3 606 habitants)

« La commune de Rostrenen a sollicité le dispositif "Conseil en Énergie Partagé" dès sa mise en place sur le territoire du Centre Ouest Bretagne pour compenser le manque de temps de nos services à se consacrer aux questions énergétiques. Outre la réduction des consommations, le conseiller nous apporte une aide technique pour la conception de nouveaux projets. L'inscription dans le temps de la démarche dont le coût est largement compensé par les économies réalisées, est indispensable. »

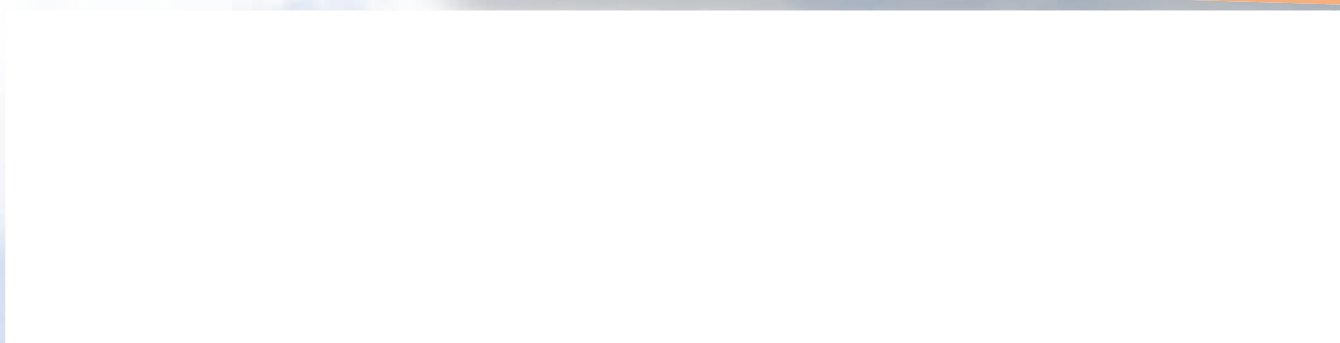
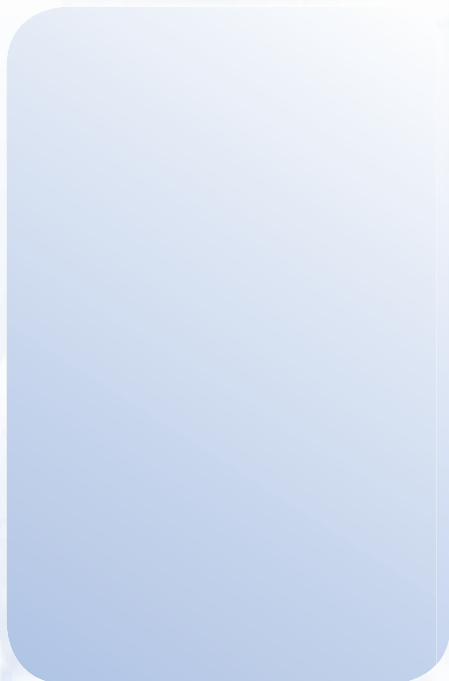


► Le meilleur atout pour votre politique énergétique

Techniciens supérieurs spécialisés en thermique, énergétique et génie climatique, les conseillers forment un réseau présent sur tout le territoire, engagés pour fournir un conseil neutre et objectif.

De l'état des lieux à l'optimisation de la gestion énergétique, le conseiller anime la compétence énergie au sein de votre collectivité.

En constante coopération avec vos équipes, il met en place des opérations de sensibilisation et de formation des élus et des services techniques afin de pouvoir s'appuyer sur une culture commune des problématiques propres à votre patrimoine.



ERROR: ioerror
OFFENDING COMMAND: image

STACK:

-savelevel-